



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

**Objet de la délibération**

**CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE CHARGE DE DEVELOPPER LA  
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA CITOYENNETE**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Martine JOURDAIN à Marie-Françoise CÉREZ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2021.06.023**

**CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE CHARGE DE DEVELOPPER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA CITOYENNETE**

**Rapporteur : Julian PONDAVEN**

Le projet de la Municipalité est très fortement basé, depuis 2014, sur les valeurs de solidarité, de citoyenneté, et de développement durable. L'animation des actions de développement de la Citoyenneté étaient portées jusque début 2020 par la Direction jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville (DJCPV).

Compte tenu u départ de l'agent en charge de ces actions début 2020, du renouvellement de l'exécutif et des conditions particulières de la mise en place du nouveau mandat municipal, de la crise sanitaire, de la réorganisation de la DJCPV. Ces actions ne sont plus structurées, ont été suspendues ou ont été prises en charge par chacune des Directions de la Ville concernées.

Il s'avère nécessaire que la Ville se dote des moyens pour mener à bien ces actions.

Il est ainsi proposé de créer un poste, sous contrat de projet, nouvelle possibilité offerte par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Ce poste serait rattaché au service communication. Ce service verrait son nom évoluer pour intégrer cette notion de développement de la démocratie participative et de la citoyenneté. Le contrat serait de 3 ans éventuellement renouvelable pour la même durée avec pour objet, la structuration et la mise en œuvre des actions de développement de la Démocratie participative. Quatre axes de développement sont déjà identifiés :

- La démocratie de proximité : visite dans les Quartiers, stand des élus sur le marché, dispositif « Allo Madame la Maire »,
- La Démocratie participative sur la dimension projet : consultation et mobilisation de la population sur les projets municipaux. A titre d'illustration, ces dernières semaines, plusieurs consultations ont été menées : attractivité du Centre-Ville auprès des acteurs économiques, dynamisation du Centre-Ville, Agenda du CCLB,
- Le soutien de la Ville aux initiatives citoyennes,
- Le développement de la Citoyenneté et l'engagement.

Le chargé de projet devra être porteur de méthode et d'expérience. Il est proposé de fixer un cadre correspondant à un poste de catégorie B.

Il aura pour missions, d'une part, de piloter les actions en lien direct avec le développement de la Citoyenneté et d'autre part, d'accompagner les Directions opérationnelles dans le développement de leurs actions.

Le recrutement pourrait intervenir à la rentrée. Le projet de service devra faire apparaître les moyens techniques et financiers nécessaires / outils informatiques...

La question des locaux et de la régulation de l'activité sera également à prendre en compte.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 mai 2021,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 juin 2021,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** sur la création de ce poste,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 64131
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, 5 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)